

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*Applicables à compter du 01/01/2026*

## Article 1 – Prix

Le client reconnaît avoir pris connaissance du contenu des prestations via le site web ou des échanges directs avec La Terre en tête. Le tarif de la prestation lui a été confirmé par écrit.

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

## Article 2 – Réservation

La prestation est entendue pour un public et un nombre de participants fixés lors de la commande. La Terre en tête se réserve la possibilité de refuser un ajout de participants non prévus initialement. Les dates et horaires des prestations sont fixées d'un commun accord avant signature du devis.

La prestation est définitivement réservée suite à la réception par La Terre en tête du devis signé ou d'un bon de commande signé dans le délai de validité du devis. La signature du devis ou du bon de commande engage les deux parties.

## Article 3 – Conditions d'annulation

### 3.1 – Annulation sans frais

L'annulation sans frais n'est possible que dans les cas suivants :

- accord mutuel entre les parties,
- force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil,
- fermeture de l'établissement du client ou du prestataire
- conditions météorologiques rendant la prestation impossible ou présentant un danger pour les participants.

### 3.2 – Annulation par le client

Toute demande d'annulation hors des cas précédents doit être envoyée par courrier électronique. C'est la date de réception de ce message qui sera retenue pour le calcul des frais d'annulation :

- 30 % du montant total du devis pour une annulation entre 30 et 7 jours avant la prestation ;
- 100 % du montant total du devis pour une annulation à moins de 7 jours de la prestation.

### 3.3 – Annulation par le prestataire

Si La Terre en tête se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation (maladie, accident, circonstances exceptionnelles), le client sera informé dans les meilleurs délais. Il aura alors le choix entre :

- le report de la prestation à une date ultérieure convenue d'un commun accord ;
- le remboursement intégral des sommes versées.

Aucune indemnité complémentaire ne sera due par le prestataire, sauf faute avérée de sa part.

## Article 4 – Modalités de paiement

Date limite de paiement : 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte pour paiement anticipé.

Le taux des pénalités de retard applicable est de trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur, calculé depuis la date d'échéance jusqu'au complet paiement du prix. Il sera en outre appliqué une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

## **Article 5 – Responsabilité et assurance**

La Terre en tête est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant survenir dans le cadre de ses prestations.

Le client reste responsable de l'encadrement et de la surveillance des participants pendant toute la durée de la prestation. Il s'engage à signaler au prestataire, avant le début de l'intervention, toute situation particulière concernant un ou plusieurs participants (handicap, allergie, besoin spécifique, etc.).

## **Article 6 – Propriété intellectuelle**

L'ensemble des supports pédagogiques, documents, présentations et contenus créés par La Terre en tête restent sa propriété exclusive. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la prestation est interdite sans autorisation écrite préalable.

## **Article 7 – Protection des données personnelles**

Dans le cadre de l'exécution des prestations, La Terre en tête est amenée à collecter et traiter des données personnelles relatives aux représentants et contacts professionnels du Client (notamment nom, prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone).

Ces données sont traitées pour les finalités suivantes :

- gestion de la relation contractuelle et commerciale ;
- exécution des prestations ;
- facturation et obligations comptables ;
- gestion des demandes et réclamations ;
- prospection commerciale B2B, le cas échéant.

Les traitements reposent sur :

- l'exécution du contrat ;
- le respect d'obligations légales ;
- l'intérêt légitime de La Terre en tête à développer et sécuriser son activité.

Les données sont destinées exclusivement à La Terre en tête et, le cas échéant, à ses prestataires techniques ou administratifs strictement nécessaires à l'exécution des prestations, soumis à une obligation de confidentialité.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée des durées légales de conservation applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à : [contact@laterreentete.fr](mailto:contact@laterreentete.fr).

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **Article 8 – Droit applicable et litiges**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable :

- lorsque le client est un professionnel, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de La Terre en tête ;
- lorsque le client est un particulier, les règles de compétence territoriale légales s'appliqueront.